

PROCES VERBAL

Le neuf septembre deux mil vingt-six, à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Goblet Ludovic, maire.

Présents : Mmes Blieck, Bochu, Dartois, Knockaert, Leignel, Richebez
Mrs Carpentier, Damay, Delpanque, Dubocage, Goblet, Laine, Wagnier

Excusés : Mme Colle

Pouvoir : M. Galland à M. Wagnier

26-57 : Eclairage public : Mise en place de 4 projecteurs LED bleues

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal le projet de mise en place de 4 projecteurs LED bleues pour les passages piétons route d'Albert à Bray-sur-Somme par Territoire d'Energie de la Somme.

Il propose aux membres du conseil municipal d'approuver ce projet d'un montant de 12 065,00€ TTC (douze-mille soixante-cinq euros TTC) et de solliciter Territoire d'Energie de la Somme en vue de lui confier la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Il sera établi entre Territoire d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement ci-dessous :

- Montant pris en charge par le Territoire d'Energie de la Somme (20% du coût hors taxes des travaux, dans la limite des dépenses, la TVA sur les travaux et la maîtrise d'œuvre).....	4 465,00€
- Contribution de la commune sur le budget principal 2026	7 600,00€
TOTAL TTC	12 065,00€

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- ✓ d'adopter le projet présenté par Territoire d'Energie de la Somme,
- ✓ d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- ✓ d'accepter la contribution financière de la commune estimée à 7 600,00€ sur le budget principal 2026.

26-58 : Demande de subvention au Département au titre de l'aide à l'aménagement des traverses et des amendes de police

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal le projet d'aménagement des traverses pour un montant global estimé à 12 065€ TTC.

Il ajoute qu'il convient de solliciter l'aide du Département et propose le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par le Territoire d'Energie de la Somme (20% du coût hors taxes des travaux, la TVA et les frais de maîtrise d'œuvre)	4 465,00€
- Amendes de police (20%)	2 850,00€
- Contribution de la commune	4 750,00€
TOTAL	12 065,00€

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- ✓ d'approuver le projet présenté,
- ✓ de solliciter l'aide du Département au titre de l'aide à l'aménagement des traverses et des amendes de police
- ✓ d'autoriser Monsieur le maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

26-59 : Eclairage public : Mise en place d'un système de vidéosurveillance

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal le projet de mise en place d'un système de vidéoprotection comprenant 13 caméras situés rue du Général de Gaulle, Place du Port, Rue du Castel, Rue François Mitterrand, Avenue de la Gare, Allée des petits pas, Rue du Pré Baudet, Rue du 11 novembre et Rue du Stade, Route de Maricourt à Bray-sur-Somme.

Il propose aux membres du conseil municipal d'approuver ce projet d'un montant de 156 000,00€ TTC (Cent-cinquante-six mille euros TTC) et de solliciter Territoire d'Energie de la Somme en vue de lui confier la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Il sera établi entre Territoire d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage Des travaux suivant le plan de financement ci-dessous :

- Montant pris en charge par le Territoire d'Energie de la Somme (20% du coût hors taxes des travaux dans la limite des dépenses, la TVA sur les travaux et la maîtrise d'œuvre).....	26 000,00€
- Contribution de la commune sur le budget principal 2026	130 000,00€
TOTAL TTC	156 000,00€

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'adopter le projet présenté par Territoire d'Energie de la Somme,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- d'accepter la contribution financière de la commune estimée à 130 000,00€ sur le budget principal 2026.

26-60 : Avenant au bail de chasse à la hutte « Le Courlis »

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que le bail de location de la hutte appelé « Le Courlis » avait été établi en date du 15 juin 2020 au nom de Monsieur Wagnier Jean-Michel domicilié 14 rue de la Petite Vallée à Bray-sur-Somme (80340).

Par courrier en date du 27 juillet 2026, Monsieur Wagnier Jean-Michel informe la commune de Bray-sur-Somme qu'il souhaite ajouter un co-locataire au bail de location de droit de chasse à la hutte.

Par courrier en date 29 juillet 2026, Monsieur Wagnier Grégory, domicilié 81 rue de Framerville à Proyart (80340), informe la commune de Bray-sur-Somme qu'il souhaite devenir co-locataire au bail de location de droit de chasse à la hutte avec Monsieur Wagnier Jean-Michel.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- ✓ autorise Monsieur le maire à établir un avenant au bail de location de hutte « Le Courlis » afin d'y ajouter un co-locataire, à compter du 9 septembre 2026,
- ✓ décide d'accepter la demande de Monsieur Wagnier Jean-Michel,
- ✓ décide d'accepter la demande de Monsieur Wagnier Grégory.

26-61 : Taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Monsieur Goblet Ludovic, maire, expose aux membres du conseil municipal les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition exonérée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

- ✓ Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation et décide de voter le taux suivant pour l'année 2027 :

- taxe sur la vacance des locaux d'habitation : 13,40
- d'autoriser Monsieur le maire à notifier cette décision aux services préfectoraux.

26-62 : Bail de location de droit de pêche à la hutte « Le Canal »

Monsieur le maire adjoint expose aux membres du conseil municipal que la hutte de chasse « Le Canal » n'est plus exploitable en location droit de chasse mais que cette dernière est louable pour la pêche en pied de hutte.

Un courrier de Monsieur DUBOCAGE Aurélien, domicilié au 3 place de la Liberté à Bray-sur-Somme, est arrivé en mairie en date du 18 juillet dernier spécifiant son intérêt pour louer cet emplacement.

Monsieur le maire adjoint propose de louer cet emplacement au tarif de 350,00 euros à compter du 9 septembre 2026 et ceci jusqu'au 14 juin 2027.

Il demande l'autorisation d'établir un bail de location de hutte pour un droit de pêche en pied de hutte à Monsieur DUBOCAGE Aurélien.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide :

- ✓ de louer la hutte dite « Le Canal » à Monsieur DUBOCAGE Aurélien suivant la proposition ci-dessus,
- ✓ d'autoriser Monsieur le maire adjoint à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

26-63 : Bail de location de droit de pêche à la hutte située AD44

Monsieur le maire adjoint expose aux membres du conseil municipal que la hutte de chasse situé AD44 n'est plus exploitable en location droit de chasse mais que cette dernière est louable pour la pêche en pied de hutte. Il spécifie que l'accès se fait uniquement en barque.

Un courrier de Monsieur DELSERT Jean-Marc, domicilié au 4 rue du Docteur Guillot à Bray-sur-Somme, est arrivé en mairie en date du 20 juillet dernier spécifiant son intérêt pour louer cet emplacement.

Monsieur le maire adjoint propose de louer cet emplacement au tarif de 350,00 euros à compter du 9 septembre 2026 et ceci jusqu'au 14 JUIN 2027.

Il demande l'autorisation d'établir un bail de location de hutte pour un droit de pêche en pied de hutte AD 44 à Monsieur DELSERT Jean-Marc.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide :

- ✓ de louer la hutte située AD44 à Monsieur DELSERT Jean-Marc suivant la proposition ci-dessus,
- ✓ d'autoriser Monsieur le maire adjoint à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

26-64 : Autorisation de signature d'une convention entre la commune de Bray-sur-Somme et le Département de la Somme pour travaux

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient d'établir une convention entre la commune de Bray-sur-Somme et le Département de la Somme pour autoriser les travaux sur la voie publique.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention entre la commune de Bray-sur-Somme et le Département de la Somme pour les travaux de remplacement de caniveaux et bordures à divers endroits de la commune de Bray-sur-Somme.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- ✓ décide d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention autorisant les travaux de remplacement de caniveaux et bordures à divers endroits de la commune de Bray-sur-Somme.

A 19H30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est close.

Le président de séance,



M. GOBLET Ludovic

Le secrétaire de séance,



M. CARPENTIER Florian

